



## REGLEMENT GENERAL DES EPREUVES DU GOLF ENTREPRISE

Organisées par la Commission Entreprise de la Ligue Nouvelle Aquitaine



19/01/2019

*Ce règlement ainsi que les règlements particuliers de chaque épreuve sont complétés par les règlements généraux des épreuves fédérales, par équipes ou individuelles.*

### 1 – INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS

#### **Pour les Associations**

- ♦ Les épreuves sont ouvertes aux Associations d'Entreprise de la ligue Nouvelle-Aquitaine à jour de leurs cotisations.
- ♦ Les inscriptions aux compétitions se feront par l'extranet FFGOLF <http://xnet.ffgolf.org> pour toutes les épreuves :
  - Championnat de France par équipe
  - Coupe de France (qualification et finale régionale)
  - Championnat régional (par équipe et individuel)
  - Championnat régional Pitch & Putt
  - Coupe des présidents des AS d'Entreprise

#### **Pour les équipiers :**

- ♦ Etre licenciés dans un club avec terrain ou dans l'A.S. d'entreprise qu'ils représentent. Avoir son certificat médical en cours de validité (ou attestation enregistrée).
- ♦ Dans le cas où l'équipier est licencié dans un club avec terrain, il doit obligatoirement être rattaché à son A.S. d'entreprise.

Pour rappel, seuls les joueurs licenciés liens 1 et 2 d'un club avec terrain peuvent être rattachés à partir d'extranet.

Les licenciés indépendants ne sont en aucun cas autorisés à jouer les épreuves golf d'entreprise.

- ♦ Etre membres de l'association d'entreprise qu'ils ou elles représentent et être salariés titulaires\* de la société ou établissement dont dépend l'association d'entreprise au 1er jour de l'épreuve.

\* Rappel de la règle générale : le salarié titulaire membre des équipes doit exercer son activité professionnelle au moins 800 heures par an (équivalent à un mi-temps) dans le cadre d'un contrat de travail dont la durée est supérieure ou égale à 18 mois.

- ♦ Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association devra être fournie.



## REGLEMENT GENERAL DES EPREUVES DU GOLF ENTREPRISE

Organisées par la Commission Entreprise de la Ligue Nouvelle Aquitaine



### 2 – DROITS D'INSCRIPTION (LES MONTANTS DES DROITS D'INSCRIPTION INCLUS LES DROITS DE JEU)

- ♦ Les droits d'inscription sont payables par chèque à l'ordre de la Ligue de Golf Nouvelle-Aquitaine : 2 avenue de l'Université 33400 Talence.
- ♦ Les droits d'engagement de tout club déclarant forfait après la date de clôture resteront acquis à la Ligue.

⇒ Qualification Régionale Championnat de France Pitch & Putt (2 tours)	40 € par équipe
⇒ Qualification Coupe de France (2 tours)	180 € par équipe
⇒ Finale Régionale Coupe de France (2 tours)	180 € par équipe
⇒ Championnat Régional par équipe (2 tours)	180 € par équipe
⇒ Championnat Régional individuel (2 tours)	60 € par joueur
⇒ Coupe des Présidents des AS Entreprise	35€ par joueur

### 3 – ORGANISATION DES COMPETITIONS

#### ♦ Départs des compétitions :

- ⇒ Les départs seront communiqués par la ligue au plus tard le jeudi précédent la compétition à 14 heures
- ⇒ Le ou les arbitres sont les seules personnes habilitées à modifier, selon les forfaits éventuels, l'ordre et les heures de départ.

#### ♦ Ordre de jeu :

Stroke play individuel : les départs se feront dans l'ordre des index

Dans le cas où une AS aurait 2 équipes ou plus inscrites :

- ⇒ Un équipier ne pourra jouer que dans une seule équipe, tout joueur inscrit sur les listes des équipiers potentiels peut jouer pour n'importe quelle équipe de son AS, seuls les joueurs n'ayant pas encore joué ont le choix de l'équipe dans laquelle ils joueront.
- ⇒ Lors du 1<sup>er</sup> tour. Quelle que soit l'équipe dans laquelle un joueur est inscrit, il peut jouer pour l'équipe de son choix (1 ou 2) , son appartenance à l'équipe (1 ou 2) sera définitive à la remise de la carte de score.
- ⇒ Lors des tours suivants : Un joueur ayant joué dans une équipe ne peut plus en changer.

#### ♦ Retard au départ :

En cas de retard au départ la règle 6.3 s'applique. Pour un retard de moins de cinq minutes par rapport à l'heure de départ prévue, le joueur sera pénalisé de 2 coups. Cette pénalité est applicable au trou n°1. Au-delà de 5 minutes, il sera disqualifié et ne pourra prendre le départ.



**REGLEMENT GENERAL DES EPREUVES DU GOLF ENTREPRISE**  
Organisées par la Commission Entreprise de la Ligue Nouvelle Aquitaine



♦ **Jeu lent** :

La procédure édictée par le Comité des Règles de la FFGOLF s'applique.

La règle 6.7 s'applique et le Comité de l'épreuve a toute autorité pour la faire appliquer.

♦ **Comité de l'épreuve** :

Le comité de l'épreuve est constitué par :

- ⇒ un représentant de la commission du golf entreprise de la LNA
- ⇒ De ou des arbitres de l'épreuve.

♦ **Réunion des capitaines** :

Pour les compétitions « Coupe de France » et « Championnat régional », une réunion des capitaines est organisée le matin du 1<sup>er</sup> tour 1h avant le départ de l'épreuve, toute absence sera sanctionnée par une disqualification de l'équipe.

♦ **Résultat – remise des prix** :

Pour l'ensemble des compétitions, les résultats officiels et définitifs sont proclamés en général le soir de la compétition sinon, le lundi suivant la compétition au plus tard.